

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois et le neuf décembre à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 04 décembre 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 8
Procuration 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
Mrs RAGUES Christian, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET
Jean-Marie, ALBE Jean-Luc

Absents : THION Jean-Claude, SAUVAIRE Marc

Procurations : THION Jean-Claude à LEBEAU Irène, SAUVAIRE Marc à
ALBE Jean-Luc

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Mme le Maire expose :

Compte-tenu de la modification de l'affectation de résultat de l'exercice 2022, il convient de modifier le budget primitif 2023, voté en séance du 8 avril 2023 puis modifié lors de la séance du 03 juin 2023.

À la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, Mme le Maire propose l'opération suivante qui permet de compléter l'affectation de résultat et de corriger les comptes administratifs de la commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget général de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	40 797.10€		
2313 (23) – 26 : Constructions	-40797.10€		
Total dépenses :	00.00€	Total recettes :	

Fait et délibéré en Mairie, le 09 décembre 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

